

Département de
l'Aude

Arrondissement
de Narbonne

Délibération n°
D2025-08-04-31

Conseillers
municipaux en
exercice : 14

Convocation en
date du
25 juillet 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 04-08-2025

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Xavier DE VOLONTAT, Maire**.

Présents : BONNERY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CLAYRAC Georges, CROS Francette, DAYER Christine, de VOLONTAT Xavier, FABRE Eric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc

Absents : BENSEN Christian, VIDAL Mathilde

Empêchés : CHORTO Christiane, CROUSILLAC Pascal, POUS Joël

Procurations : CHORTO Christiane à CROS Francette, CROUSILLAC Pascal à LABADIE Pierre, POUS Joël à CASSIGNAC Fabien

Secrétaire de séance : DAYER Christine

OBJET : **AIRE DE LAVAGE – CONDITIONS D'ACCES ET TARIFS**

Vu le projet de règlement de service ci-joint annexé,
Vu le projet de contrat d'engagement ci-joint annexé,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau rejetée en milieu naturel, la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse a mis en place un service collectif pour les besoins de l'activité agricole du village : une aire de lavage des machines à vendanger / aire de remplissage-rinçage-lavage pour les appareils de traitement phytosanitaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour organiser le fonctionnement de cette aire de lavage de la commune, il convient maintenant d'adopter un contrat d'engagement à signer par les utilisateurs ainsi qu'un règlement de service qui précise les modalités d'accès et d'usage. Par ailleurs, la tarification doit également être votée par le conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

Décide l'adoption pour l'aire de lavage communale du règlement de service (en annexe 1) et du contrat d'engagement (en annexe 2).

Fixe les tarifs suivants pour l'utilisation cette l'aire de lavage :

Adhésion annuelle (un badge) : 50 euros TTC
Badge supplémentaire annuel : 30 euros TTC
Abonnement annuel, partie fixe de fonctionnement : 150 euros TTC
Tarif eau, part variable : 2.50 euros le m3 d'eau

Précise que l'adhésion et l'abonnement sont facturés d'avance pour l'année entière. Par contre, la partie variable (m3 d'eau) est facturé sur la base du relevé de la consommation en même temps que l'adhésion et l'abonnement de l'année suivante.

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et le présent contrat d'engagement.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Christine DAYER

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

Envoyé en préfecture le 22/08/2025

Reçu en préfecture le 22/08/2025

Publié le

ID : 011-211103510-20250804-D2025_08_04_31-DE

